



Rapport de la commission sur les consultations publiques

à propos du projet de PGMR 2016-2020

de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

23 février 2016

Table des matières

Avant-propos	3
1. La commission sur les consultations publiques du projet de PGMR 2016-2020	4
1.1. Mode de nomination des commissaires	4
1.1. Mode de nomination des commissaires	5
1.2. Rôle de la commission	5
1.3. Rencontres tenues par la commission	5
2. Les consultations publiques	6
2.1. Avis public.....	6
2.2. Dates des séances de consultation publique	6
2.3. Diffusion du projet de PGMR 2016-2020	6
2.4. Déroulement des séances de consultation	6
2.5. Expression des opinions	7
2.6. Dépôt de mémoires.....	7
2.7. Interventions des citoyens et groupes d'intérêt lors des séances de consultation	8
2.7.1. Séance du 20 janvier 2016.....	8
2.7.2. Séance du 27 janvier 2016.....	10
3. Les recommandations de la commission	12
3.1. Constats et éléments de solution	12
3.2. Recommandations.....	19
ANNEXE I – RÉOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION	21
ANNEXE II –COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES DE LA COMMISSION.....	23
ANNEXE III – AVIS PUBLICS	30
ANNEXE IV – DÉROULEMENT DES SÉANCES DE CONSULTATION.....	35
ANNEXE V – MÉMOIRE DE MICHEL LAFOREST.....	38
ANNEXE VI – MÉMOIRE D'ENGLOBE CORP.....	47
ANNEXE VII – LISTE DES PRÉSENCES LORS DES SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE.....	53

Avant-propos

En 2005, la Ville de Lévis adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en son nom et en celui de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon. Depuis 2005, elles ont mis en œuvre de nombreuses actions afin d’atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. La distribution de bacs bleus de 360 litres en 2006, l’implantation d’un programme de collecte des matières compostables en 2011 et l’ouverture d’un écocentre en 2012 figurent parmi les principales réalisations.

Le gouvernement provincial a depuis révisé sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et fixé de nouveaux objectifs ambitieux aux municipalités. Le gouvernement compte également interdire l’élimination du papier, du carton, des matières compostables et du bois, et ce, au plus tard en 2020.

Le projet de PGMR 2016-2020 de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon touche le secteur résidentiel, le secteur des institutions, commerces et industries, ainsi que celui de la construction, rénovation, démolition. Quatre-vingt mesures ont été ciblées.

Le 19 octobre 2015, les conseils municipaux de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon ont adopté le projet de PGMR 2016-2020. Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l’environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique de plus de 45 jours a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et les acteurs concernés ou intéressés à ce projet de PGMR ont pu participer à deux séances de consultation publique. Ces assemblées, menées par une commission dont les membres représentent divers milieux de notre communauté ont eu lieu les 20 janvier et 27 janvier 2016 à Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon respectivement.

Les membres de la commission ont :

- Pris connaissance du projet de PGMR;
- Lu les deux mémoires déposés; et
- Écouté les avis et les propos formulés par les citoyens et les différents acteurs lors des soirées de consultation publique.

Ils se sont par la suite réunis pour rédiger le présent rapport.

Vous trouverez dans ce document:

- Les éléments de la mise en place de ladite commission;
- Les éléments de la diffusion du projet de PGMR;
- Les propos qui ont été formulés lors des soirées de consultation publique;
- Les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l’intention de la Ville de Lévis et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon (art. 53.16).

1. La commission sur les consultations publiques du projet de PGMR 2016-2020

Les articles 53.13 à 53.16 de la LQE définissent les conditions de la consultation publique sur le projet de PGMR et le mandat de la commission.

53.13. *La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus 10 membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu socio-communautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.*

La commission doit, dans le délai que fixe la résolution mentionnée à l'article 53.12, tenir au moins deux assemblées publiques dans le territoire d'application du plan projeté ; dans le cas où le territoire d'application du plan projeté comprend celui de plusieurs municipalités locales, les deux assemblées doivent se tenir dans le territoire de deux d'entre elles. La commission détermine la date, l'heure et le lieu de chaque assemblée.

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

53.14. *Au moins 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, un sommaire du projet de plan doit être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité régionale concernée, accompagné d'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu des assemblées, et mentionnant que le projet de plan peut être consulté au bureau de chaque municipalité locale visée par le plan.*

53.15. *Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.*

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

53.16. *Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis au ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.*

Loi sur la qualité de l'environnement

1.1. Mode de nomination des commissaires

La Ville de Lévis a organisé des ateliers de travail en février 2015 pour connaître les besoins des acteurs du milieu avant de rédiger le projet de PGMR 2016-2020. Des participants aux ateliers de travail ont été invités à siéger à la commission sur les consultations publiques.

Voici les membres qui ont accepté et de siéger au sein de la commission :

Nom du commissaire	Titre	Rôle sur la commission
Guy Dumoulin	Conseiller municipal et président de la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis	Président de la commission
Nancy Doyon	Chef du service des activités d'alimentation, secteur Desjardins, CISSS Chaudière-Appalaches	Représentante du milieu institutionnel
Pierre Auger	Directeur général d'Écolivres	Représentant du milieu socio-communautaire
Charles Paquet	Producteur agricole et président du syndicat de l'UPA de Lévis	Milieu syndical
David Fortier	Courtier immobilier, Fortier Veilleux Immobilier – Agence immobilière	Milieu des affaires
Pamela Severini	Présidente de la Forêt d'Arden	Groupes de protection de l'environnement

L'annexe 1 présente la résolution du conseil de la Ville visant à constituer la commission.

1.2. Rôle de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat de :

- S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- Entendre tout citoyen, groupe ou organisme désirant s'exprimer à ce sujet;
- Dresser un rapport des modalités de consultation;
- Dresser un rapport des observations recueillies lors des soirées de consultation publique.

1.3. Rencontres tenues par la commission

La commission s'est réunie à cinq reprises :

- En septembre 2015 pour déterminer les dates et lieux des consultations publiques;
- En novembre 2015 pour déterminer son mode de fonctionnement et le déroulement des consultations publiques;
- En janvier pour les deux soirées de consultation publique;
- En février 2016 pour élaborer le présent rapport.

L'annexe 2 fait état des compte-rendus des rencontres tenues par la commission.

2. Les consultations publiques

2.1. Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans 2 journaux diffusés sur le territoire couvert par le PGMR au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Deux avis ont été publiés :

- Le 23 novembre dans le *Lévis s'informe*, journal municipal;
- Le 25 novembre dans *Le Peuple*, journal distribué sur le territoire de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon

Ces avis sont disponibles à l'annexe 3.

2.2. Dates des séances de consultation publique

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, deux séances de consultation ont été fixées pour la consultation publique. Voici les informations sur les séances tenues :

Horaire des séances de consultation	
À Lévis	À Saint-Lambert-de-Lauzon
Mercredi 20 janvier 2016, à 19 h Salle du conseil, hôtel de ville 2175, chemin du Fleuve, Lévis	Mercredi 27 janvier 2016, à 19 h Caserne de Saint-Lamert-de-Lauzon 1222, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon

2.3. Diffusion du projet de PGMR 2016-2020

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR a été disponible en version papier pour consultation et ce, durant toute la période de consultation :

- dans les bureaux de l'hôtel de ville de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon ;
- dans toutes les bibliothèques des deux municipalités.

2.4. Déroulement des séances de consultation

Voici les grandes lignes du déroulement des séances de consultation :

- Mot de bienvenue, présentation des commissaires et des employés du Service des matières résiduelles et présentation du déroulement par le maître de cérémonie;
- Allocution du président de la commission;
- Présentation du projet de PGMR par le Service des matières résiduelles;
- Période de présentation des mémoires, de questions et d'échanges animée par le président de la commission;
- Mot de conclusion du président de la commission;
- Mot de la fin du maître de cérémonie et clôture de la séance.

Le déroulement officiel des séances de consultation est présenté à l'annexe 4.

De plus, les participants ont été informés qu'un rapport serait rédigé par la commission et comprendrait les sujets, les avis ainsi que les préoccupations exprimés lors des séances de consultation.

2.5. Expression des opinions

Les citoyens et groupes d'intérêt pouvaient exprimer leur opinion de trois façons :

- En déposant un mémoire écrit et en le présentant verbalement (présentation d'au maximum 10 minutes avec une période de questions de 5 minutes) ;
- En déposant un mémoire écrit sans le présenter ;
- En exprimant verbalement leur opinion sans déposer de mémoire (présentation d'au maximum 5 minutes).

2.6. Dépôt de mémoires

Les citoyens et groupes d'intérêt devaient transmettre leurs mémoires avant le vendredi 8 janvier 2016. Ainsi, les commissaires ont eu le temps d'en prendre connaissance avant les séances de consultation.

Un seul mémoire a été déposé avant le vendredi 8 janvier par Michel Laforest, citoyen de Lévis, vice-président du secteur des matières résiduelles de Réseau-Environnement et président de SpiralTrans Canada. Ce dernier évoque trois principaux sujets :

- la biométhanisation;
- le système d'UNIconnecte Multiflux;
- la fréquence de collecte des déchets pendant l'été.

Ce mémoire peut être consulté à l'annexe 5.

Lors de la séance de consultation du 20 janvier, le président de la commission s'est engagé à recevoir les mémoires des groupes d'intérêt ou des citoyens présents dans la salle jusqu'au 27 janvier 2016.

Ainsi, un autre mémoire a été déposé par la compagnie Englobe corp. le 27 janvier. Ce dernier félicite la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour leur projet de PGMR et leur volonté d'interdire, par des modifications réglementaires, l'élimination des matières compostables en 2020. Englobe corp. offre également sa collaboration pour plusieurs mesures prévues au projet de PGMR. Ce mémoire est disponible à l'annexe 6.

Enfin, le 27 janvier, un citoyen a remis aux membres de la commission une étude sur l'élimination des boues d'épuration en Suisse. Cette dernière n'étant pas accompagnée d'un mémoire, elle n'est pas disponible en annexe.

2.7. Interventions des citoyens et groupes d'intérêt lors des séances de consultation



Lors des assemblées publiques, une période a été proposée aux gens qui voulaient avoir des précisions ou qui désiraient exprimer leur opinion par rapport au projet de PGMR. Voici un résumé des questionnements et des propos soulevés lors de cette période.

2.7.1. Séance du 20 janvier 2016

Douze personnes se sont présentées lors de la séance de consultation publique du 20 janvier 2016. Trois ont pris la parole devant la commission.

➤ Première intervention – Claude Pashe, citoyen

Sujets abordés :

- Valorisation des boues provenant de la station d'épuration;
- Coupe d'arbres lors des développements immobiliers.

Le citoyen a exprimé ses craintes quant à la valorisation agricole des boues d'épuration de la Ville de Lévis. Il a demandé quels étaient les producteurs agricoles qui acceptaient d'épandre des boues, si l'UPA était au courant, s'il y avait des analyses de qualité, etc. Monsieur Paquet de l'UPA a répondu que la décision d'épandre des biosolides municipaux relevait directement du producteur agricole. Madame Dumas de la Ville de Lévis a expliqué que l'épandage des biosolides était encadré par le ministère de l'Environnement, du Développement durable, de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC), que des analyses étaient effectivement réalisées avant d'épandre des biosolides et qu'il n'y avait pas de valorisation agricole sur des productions destinées à la consommation humaine.

Le citoyen a par la suite abordé le sujet des coupes d'arbres dans le cadre de nouveaux développements immobiliers. Monsieur Dumoulin a répondu en évoquant le Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis.

➤ Deuxième intervention – Charles Gagné, citoyen

Sujets abordés :

- Obligation de recycler et patrouille de la Ville;
- Interdiction de mettre les produits électroniques aux déchets;
- Accès aux garages municipaux pour la récupération des matériaux de CRD;
- Bannissement des sacs de plastique.

Le citoyen a qualifié le projet de PGMR de « mou ». Il a demandé si les citoyens et commerces étaient obligés de recycler. Madame Azoulay a répondu que ce n'était pas le cas. Le citoyen a donc suggéré de rendre la participation au programme de collecte des matières recyclables obligatoire. Il a évoqué la possibilité d'organiser des « *blitz* » sur les rues où les citoyens « n'ont pas de bacs bleus » et de donner des amendes à ceux qui ne font pas d'efforts.

Il a également suggéré que les produits électroniques ne devraient plus être ramassés dans le camion à déchets et qu'ils devraient être « laissés là » pour que le citoyen les apporte lui-même aux bons endroits.

De plus, l'écocentre à l'ouest n'est, selon lui, « pas une bonne idée ». Il a suggéré que la Ville installe des bacs ou des conteneurs dans les garages municipaux pour récupérer les matériaux de construction.

Par ailleurs, la Ville devrait encourager le réemploi. Elle pourrait par exemple mettre à disposition des citoyens des pancartes « à donner » afin que les citoyens donnent leurs matières au lieu de les jeter. Il serait alors « moins gênant » pour le citoyen de ramasser les matières au bord du chemin.

Enfin, le citoyen a demandé si le bannissement des sacs de plastique était dans le projet de PGMR. Madame Azoulay a précisé que la Ville de Lévis prévoit un projet-pilote avec un groupe de commerces pour remplacer les sacs de plastique par des sacs réutilisables. Le citoyen a rétorqué qu'il fallait considérer un bannissement plus large.

➤ **Troisième intervention et présentation d'un mémoire – Michel Laforest, citoyen**

Sujets abordés :

- Collecte estivale des déchets aux deux semaines;
- Étude de l'option de traitement par « biométhanisation » pour les matières organiques;
- Étude du système de collecte unique Multiflux;
- Participation des multilogements.

Le citoyen a félicité la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon pour leur projet de PGMR. Il est fier d'être dans une ville performante et une ville qui s'affiche « zéro déchet ». La présentation du mémoire s'intitule « vers un mieux-faire » car il pense que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon peuvent faire encore mieux.

Le premier point sur lequel le citoyen s'est exprimé concerne la collecte des déchets pendant l'été : « Quand la Ville a remis la collecte des déchets aux semaines l'été, j'ai trouvé cela bizarre car les citoyens ne s'étaient pas encore appropriés le bon geste ». Il a donc suggéré de remettre la fréquence de collecte des déchets aux deux semaines l'été.

Par la suite, il a présenté un système de collecte unique Multiflux, collecte qui consiste à mettre des sacs de différentes couleurs pour les matières résiduelles (matières recyclables, matières compostables et déchets) dans un seul et unique bac. Les sacs

peuvent ensuite être triés et acheminés aux différents sites de traitement. C'est une solution à laquelle il faut penser notamment dans les multilogements de 6 unités d'occupation et plus, où la participation est plus difficile. Le citoyen a également mentionné que c'est un système qui permet un taux de valorisation d'environ 90% en Europe.

Le citoyen a tenu également à préciser que le gouvernement provincial a fixé aux municipalités des objectifs de recyclage des matières *organiques* et non des matières *compostables*. Il existe en effet d'autres types de valorisation que le compostage. À cet effet, il a demandé à ce que la Ville de Lévis fasse une analyse sérieuse de la pertinence de construire une usine de biométhanisation sur son territoire, en stipulant que la biométhanisation présente plusieurs avantages par rapport au compostage (détails dans le mémoire présenté à l'annexe 5).

Monsieur Dumoulin a demandé au citoyen combien d'usines de biométhanisation étaient en fonction au Québec. Le citoyen a répondu qu'il en existait deux, une à Saint-Hyacinthe et une à Rivière-du-Loup.

2.7.2. Séance du 27 janvier 2016

Quinze personnes se sont présentées lors de la séance de consultation publique du 27 janvier 2016. Quatre ont pris la parole devant la commission.

➤ Première intervention – Claude Pashe, citoyen

Sujet abordé :

- **Valorisation des boues provenant de la station d'épuration;**

Monsieur Pashe a exprimé ses craintes quant à la valorisation agricole des boues d'épuration de la Ville de Lévis. Il a évoqué le fait que le gouvernement suisse ait interdit l'épandage agricole des boues d'épuration depuis 2006. Il a demandé à Lévis et à Saint-Lambert-de-Lauzon de se pencher sur ce dossier afin d'éviter, selon lui, des frais de remise en état de terres contaminées.

➤ Deuxième intervention – Daniel Deschênes, Englobe corp.

Sujets abordés :

- **Appui d'Englobe à la mesure 4.2 (Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination des matières compostables en 2020);**
- **Collaboration d'Englobe pour des mesures du projet de PGMR;**
- **Vision « zéro déchet ».**

À titre de directeur général du centre de traitement de la biomasse à Saint-Henri, Daniel Deschênes a tenu à féliciter Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon pour leur projet de PGMR. Englobe corp. appuie notamment la volonté d'interdire, par l'entremise des modifications réglementaires, l'élimination des matières compostables d'ici 2020 (mesure 4.2). L'entreprise a offert sa collaboration dans la mise en œuvre de plusieurs mesures :

- Mesure 1.2 : Englobe s’est proposée d’offrir du compost pour un projet-vitrine à valeur démonstrative mis en place par la Ville de Lévis;
- Mesure 2.2. : Englobe a offert son aide pour l’élaboration du guide de tri et bottin vert de la Ville de Lévis;
- Mesure 5.1. : Englobe a proposé son aide pour l’élaboration d’un guide à l’intention des promoteurs immobiliers.

Monsieur Deschênes a également mentionné que le site de compostage a la capacité de recevoir les volumes supplémentaires de matières compostables que la Ville prévoit recueillir dans les 5 prochaines années. Enfin, il a salué la volonté de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon de devenir des municipalités « zéro déchet ».

➤ **Troisième intervention – Lucette Bergeron, citoyenne**

Sujets abordés :

- **Vision « Zéro Déchet »;**
- **Réduction des déchets en amont;**
- **Bannissement du plastique #6.**

La citoyenne a demandé des explications sur le concept « zéro déchet ». Elle a mentionné son implication sur de nombreux groupes et organismes qui ne recyclaient et ne compostaient pas et qui se sont mis à participer lorsqu’elle a proposé de prendre en charge le volet de gestion des matières résiduelles. Elle a insisté sur le fait qu’il faut continuer d’éduquer les citoyens. Elle a demandé à la commission s’il était possible de travailler en amont pour réduire les déchets et s’il était possible d’interdire le plastique #6.

➤ **Quatrième intervention – Langis Barbeau, conseiller municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon**

Sujet abordé :

- **Distribution de compost à Saint-Lambert-de-Lauzon**

Le conseiller municipal a demandé à ce qu’on prévoit aussi la distribution de compost à Saint-Lambert-de-Lauzon, comme à Lévis.

3. Les recommandations de la commission

À la lumière des propos et des avis qui ont été formulés lors des soirées de consultation publique, les membres de la commission émettent 4 recommandations quant au projet de PGMR 2016-2020.

3.1. Constats et éléments de solution

Chaque sujet abordé lors du processus de consultation publique a fait l'objet de discussions au sein de la commission. Voici la liste des sujets abordés :

- Valorisation des boues provenant de la station d'épuration;
- Obligation de recycler et patrouille de la Ville;
- Interdiction de mettre les produits électroniques aux déchets;
- Accès aux garages municipaux pour la récupération des matériaux de CRD;
- Bannissement des sacs de plastique;
- Remettre la collecte des déchets aux deux semaines l'été;
- Étude de l'option de traitement par « biométhanisation » pour les matières organiques;
- Étude du système de collecte unique Multiflux;
- Participation des multilogements au programme de collecte des matières compostables;
- Appui d'Englobe à la mesure 4.2 (Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination des matières compostables en 2020);
- Vision « zéro déchet »;
- Réduction des déchets à la source;
- Bannissement du plastique #6;
- Distribution de compost à Saint-Lambert-de-Lauzon.

Le tableau suivant résume :

- Les sujets abordés lors des séances de consultation publique;
- Le lien avec le projet de PGMR présenté par Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon;
- Les éléments de constat que les membres de la commission ont posé;
- Les éléments de solution potentiels;
- Si la commission émet une recommandation sur ce sujet ou non. Les recommandations sont regroupées à la section 3.2. du présent document.

Sujets abordés lors des séances de consultation ou dans les mémoires	Lien avec le projet de PGMR	Constats	Éléments de solution	Recommandation
Valorisation des boues provenant de la station d'épuration	Mesure 20.1. « Exiger la valorisation des biosolides municipaux dans les devis et favoriser l'épandage au champ » Mesure 6.1 et 6.2. « Assurer un contrôle du suivi des vidanges des installations septiques résidentielles et favoriser l'épandage des biosolides »	Les membres de la commission notent qu'il y a une préoccupation de la population par rapport aux risques sanitaires liés à l'épandage agricole. L'épandage est régi (et favorisé) par le MDDELCC selon des règles strictes mais cela est peu connu du public.	Le MDDELCC pourrait publiciser davantage les études réalisées sur les risques sanitaires liés à l'épandage agricole. Cela ne relève cependant pas de la responsabilité des municipalités.	Oui. La commission recommande de reformuler les mesures 20.1., 6.1 et 6.2
Obligation de recycler et mettre en place une patrouille de la Ville	Mesure 4.2. « Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination du papier-carton » en vue des bannissements de l'élimination annoncés	Les membres de la commission constatent qu'il y a certains citoyens qui souhaiteraient que le projet de PGMR soit plus coercitif. Cependant, ils n'ont pas l'impression que ce soit un désir généralisé de la population.	Le projet de PGMR prévoit de mettre en place une équipe verte à partir de 2017 (mesure 1.1.). Cette équipe pourrait accompagner les citoyens ou ICI qui ne participent pas.	Aucune recommandation
Interdiction de mettre les produits électroniques aux déchets	Rien de prévu		Il faudrait miser sur l'information, la sensibilisation et l'éducation.	Aucune recommandation

Sujets abordés lors des séances de consultation ou dans les mémoires	Lien avec le projet de PGMR	Constats	Éléments de solution	Recommandation
Accès aux garages municipaux pour la récupération des matériaux de construction	Mesure 10.1. « Évaluer la faisabilité de construire un écocentre à l'ouest du territoire »	Les membres de la commission soulignent les impacts positifs des écocentres de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon sur la récupération des résidus de construction (CRD). Le projet de PGMR prévoit de construire un écocentre à l'ouest de Lévis qui va permettre à davantage de citoyens de se départir de leurs résidus de CRD.	Il faudrait continuer les efforts de sensibilisation au sujet des écocentres.	Aucune recommandation
Bannissement des sacs de plastique sur le territoire	Mesure 27.2. « Mettre en place un projet-pilote avec un groupe de commerces qui banniraient les sacs de plastique de leurs opérations »	Les membres de la commission ne jugent pas nécessaire à ce stade de bannir les sacs de plastique à grandeur du territoire.	Le projet de PGMR prévoit mettre en place un projet-pilote avec un groupe de commerces qui banniraient les sacs de plastique de leurs opérations.	Aucune recommandation
Collecte estivale des déchets aux deux semaines	Rien de prévu	Les membres de la commission soulignent que la collecte des déchets <u>aux deux semaines</u> toute l'année (de 2011 à 2013) a eu un effet sur la participation des citoyens au programme de collecte des matières compostables. En effet, cela favorisait le bon comportement des citoyens (en rendant la collecte des déchets moins facile par rapport à celle des matières compostables). Les membres de la commission font état du retour de la fréquence de la collecte des déchets <u>à chaque semaine</u> à Lévis pendant la période estivale depuis l'été 2014 (contrat de 5 ans). Saint-Lambert-de-Lauzon continue de ramasser les déchets aux deux semaines l'été.	La Ville de Lévis pourrait revoir la fréquence de la collecte des déchets pendant la période estivale à l'échéance du contrat actuellement en vigueur (soit en 2018).	Oui. La commission recommande d'ajouter une mesure à cet effet.

Sujets abordés lors des séances de consultation ou dans les mémoires	Lien avec le projet de PGMR	Constats	Éléments de solution	Recommandation
Étude de l'option de traitement par « biométhanisation » pour les matières organiques	Mesure 9.1. « Assurer une veille technologique, économique et environnementale pour le traitement des matières compostables (visites de plate-formes, conférences, etc.) »	Les membres de la commission notent que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont un contrat pour le compostage de leurs matières organiques jusqu'en 2020. Ainsi, l'étude de l'option de traitement par biométhanisation n'est pas possible avant l'échéance du contrat.	La veille technologique et environnementale pour le traitement des matières organiques dont traite la mesure 9.1. inclut toutes les technologies de traitement des matières organiques incluant la biométhanisation.	Aucune recommandation
Étude du système de collecte unique Multiflux	Rien de prévu	Les membres de la commission constatent que le système présenté dans le mémoire de Michel Laforest n'a pas encore été implanté au Québec et qu'il est difficile d'en prévoir les résultats potentiels.	La veille technologique et environnementale dont traite la mesure 9.1. conditionne le mode de collecte à préconiser.	Aucune recommandation
Participation des multilogements de 5 unités d'occupation et plus à la collecte des matières compostables	Mesure 17.1. « Évaluer la pertinence d'offrir le lavage du bac brun dans les multilogements » Mesure 17.2. « Développer et promouvoir un recueil de trucs et astuces »	Les membres de la commission constatent que la plupart des multilogements de 5 unités d'occupation et plus ne possèdent pas un équipement de récupération des matières compostables. Ce sont les propriétaires des immeubles qui doivent en faire la demande et peu l'ont fait. De plus, la collecte des matières compostables est faite en bacs roulants et nécessite obligatoirement la participation d'un responsable pour mettre les bacs au chemin.	Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon pourraient organiser une distribution automatique de bacs bruns ou d'autres équipements appropriés afin que tous puissent participer à la collecte des matières compostables.	Oui. La commission recommande d'ajouter une mesure à cet effet

Sujets abordés lors des séances de consultation ou dans les mémoires	Lien avec le projet de PGMR	Constats	Éléments de solution	Recommandation
Appui à la mesure des « modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination des matières compostables en 2020 »	Mesure 4.2. « Modifications réglementaires afin d'interdire l'élimination des matières compostables à partir de 2020 »	na	na	Aucune recommandation
Vision « zéro déchet »	Mesure 29.1. « Adhérer au <i>National Zero Waste Council</i> » Mesure 29.2. « Élaborer un plan de communication pour présenter la vision "Zéro déchet" à atteindre en 2030 et encourager les citoyens et ICI à y adhérer »	Les membres de la commission notent que la vision « zéro déchet » a été bien accueillie par la population.	na	Aucune recommandation

Sujets abordés lors des séances de consultation ou dans les mémoires	Lien avec le projet de PGMR	Constats	Éléments de solution	Recommandation
Réduction des déchets à la source	Mesure 29.2. « Organiser ou soutenir des événements thématiques d'échange ou de vente d'objets usagés » Mesure 13.2. « Inciter les ICI des parcs industriels à se regrouper dans des réseaux de trocs (économie circulaire) » Mesure 15.1. « Élaborer un plan de communication pour présenter la vision "Zéro déchet" à atteindre en 2030 et encourager les citoyens et ICI à y adhérer »	La réduction des déchets à la source est un incontournable. Dans le projet de PGMR, Lévis a mis de l'avant trois mesures qui visent à réduire la production de déchets.	D'autres initiatives pourraient être mises en œuvre. Lévis pourrait notamment considérer la possibilité de donner des subventions aux citoyens qui achètent des couches lavables.	Oui. La commission recommande d'ajouter une mesure à cet effet.
Bannissement du plastique #6	Rien de prévu	Les membres de la commission comprennent le désir de bannir des matières qui ne sont pas recyclables. Cependant, un tel bannissement relèverait de la responsabilité du gouvernement provincial ou fédéral et non des municipalités.	na	Aucune recommandation

Sujets abordés lors des séances de consultation ou dans les mémoires	Lien avec le projet de PGMR	Constats	Éléments de solution	Recommandation
Distribution de compost à Saint-Lambert-de-Lauzon	Rien de prévu	Les membres de la commission notent que les citoyens de Saint-Lambert-de-Lauzon aimeraient pouvoir obtenir du compost provenant de leurs matières compostables. Dans le nouveau contrat de traitement des matières compostables, la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon peut obtenir du compost à des fins de distribution à ses citoyens.	na	Aucune recommandation

3.2. Recommandations

Les membres de la commission tiennent avant tout à souligner la qualité du projet de PGMR 2016-2020 et la vision « Zéro déchet » dont se sont dotées Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon.

À la suite des séances de consultations publiques et de la lecture des mémoires déposés, ils émettent 4 recommandations pour bonifier le projet de PGMR.

- **Recommandation #1 :** Reformuler les mesures 20.1, 6.1 et 6.2 et remplacer toute référence à l'épandage au champ par la valorisation dans la mesure où les matières sont valorisables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon doivent atteindre l'objectif de recyclage provincial de 60% de la matière organique et que les biosolides municipaux sont inclus dans cette catégorie;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial entend bannir en 2020 l'élimination de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon devront se conformer à ce bannissement et s'assurer de valoriser les biosolides municipaux;

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations publiques tenues dans le cadre de la révision du PGMR, les membres de la commission ont noté une préoccupation de la population par rapport aux risques sanitaires reliés à la pratique de l'épandage agricole;

Les membres de la commission recommandent unanimement de reformuler les mesures 20.1, 6.1 et 6.2 et remplacer toute référence à l'épandage au champ par la valorisation dans la mesure où les matières sont valorisables.

- **Recommandation #2 :** Ajouter la mesure 26.3. au projet de PGMR afin que la Ville de Lévis revoie la fréquence de collecte des déchets pendant la période estivale à l'échéance du contrat actuellement en vigueur

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis doit atteindre l'objectif de recyclage provincial de 60% de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial entend bannir en 2020 l'élimination de la matière organique et que la Ville de Lévis devra se conformer à ce bannissement;

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières compostables se fait chaque semaine d'avril à décembre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis a octroyé en 2014 un contrat d'une durée de 5 ans qui prendra fin en 2018 pour la collecte des déchets estivale à chaque semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis veut rendre la participation à la collecte des matières compostables plus facile qu'à la collecte des déchets afin d'encourager le bon comportement;

Les membres de la commission recommandent unanimement d'ajouter la mesure 26.3. au projet de PGMR afin que la Ville de Lévis revoie la fréquence de collecte des déchets pendant la période estivale à l'échéance du contrat actuellement en vigueur.

- **Recommandation #3 :** Ajouter la mesure 17.3. au projet de PGMR afin que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s'assurent que toutes les unités d'occupation résidentielles, incluant les multilogements, aient accès à un équipement de collecte pour les matières compostables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon doivent atteindre l'objectif de recyclage provincial de 60% de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial entend bannir en 2020 l'élimination de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon devront se conformer à ce bannissement;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon ont distribué des bacs bruns aux immeubles de 4 unités d'occupation et moins et offrent uniquement des bacs bruns aux propriétaires de multilogements qui en font la demande;

Les membres de la commission recommandent unanimement d'ajouter la mesure 17.3. au projet de PGMR afin que la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon s'assurent que toutes les unités d'occupation résidentielles, incluant les multilogements, aient accès à un équipement de collecte pour les matières compostables.

- **Recommandation #4 :** Ajouter la mesure 27.3. au projet de PGMR afin que la Ville de Lévis instaure un programme de subvention à l'achat de couches lavables

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lévis se déclare « Ville, zéro déchet »;

CONSIDÉRANT QUE le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas;

CONSIDÉRANT QU'un programme de subvention à l'achat de couches lavables permettrait d'agir en amont et de réduire les déchets à la source;

CONSIDÉRANT QUE la réduction à la source est la première voie à privilégier selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* dans la gestion des matières résiduelles;

Les membres de la commission recommandent unanimement d'ajouter la mesure 27.3. au projet de PGMR afin que la Ville de Lévis instaure un programme de subvention à l'achat de couches lavables.

ANNEXE I – RÉOLUTION CONCERNANT LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Lévis tenue le quatorze septembre deux mille quinze à dix-neuf heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis et à laquelle séance il y avait quorum.

CV-2015-08-31

Constitution d'une commission pour tenir la consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé et nomination

Document d'aide à la décision ENV-MR-2015-015

Il est proposé par le conseiller René Fortin

Appuyé par le conseiller Pierre Lainesse

De constituer une commission composée de six membres pour tenir la consultation publique sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles qui doit être adopté et transmis au ministre au plus tard le 31 octobre 2015 et de nommer les personnes suivantes à titre de membres de cette commission :

- Pamela Severini, présidente de Forêt d'Arden, coopérative de solidarité, représentante des groupes de protection de l'environnement;
- Pierre Auger, principal dirigeant d'Écolivres, représentant du milieu socio-communautaire;
- David Fortier, président de Fortier Veilleux immobilier, représentant du milieu des affaires;
- Charles Paquet, président du syndicat de l'UPA de Lévis, représentant du milieu syndical;
- Nancy Doyon, chef du service alimentaire secteur Nord du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudières-Appalaches;
- Guy Dumoulin, membre du conseil de la Ville et président de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie.

Adoptée à l'unanimité

ANNEXE II –COMPTES-RENDUS DES RENCONTRES DE LA COMMISSION



Compte-rendu de la rencontre de la commission consultative sur le projet de PGMR

9 septembre 2015 de 16h à 17h
Salle Marie Victorin, 470, 3^{ème} avenue, Lévis (Québec)

La commission consultative sur le projet de PGMR a tenu sa première rencontre le 9 septembre 2015.

Étaient présents

Auger Pierre, directeur général d'Écolivres
Azoulay Delphine, conseillère en environnement, Ville de Lévis
Doyon Nancy, CSSS
Dumas Doris, coordonnatrice au PGMR, Ville de Lévis
Dumoulin Guy, conseiller municipal, Ville de Lévis
Fortier David, Courtier immobilier
Paquet Charles, UPA
Paré Christian, chef du Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
Severini Pamela, Forêt d'Arden

Les points suivants ont été abordés et traités ;

Point à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner
Tour de table	Christian Paré a souhaité la bienvenue aux participants. Les membres se sont présentés et ont indiqué quelle était leur motivation à siéger sur cette commission.	
Contexte de révision du PGMR	Delphine Azoulay a présenté le contexte de révision des PGMR ainsi que le cadre légal de révision (notamment les objectifs fixés par le gouvernement du Québec).	
Rôle et mandat de la commission	Delphine Azoulay a présenté le rôle et le mandat de la commission, tel qu'indiqué dans la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> . Elle a également précisé l'aide que la Ville de Lévis apportera aux membres de la Commission lors du processus de consultations publiques.	
Échéancier proposé	Delphine Azoulay a présenté aux membres de la commission l'échéancier de révision proposé.	
Dates des assemblées publiques à fixer	Les membres ont choisi deux dates pour tenir les assemblées publiques, soit les mercredis 20 et 27 janvier 2016 .	Le Service des matières résiduelles ainsi que le Service des communications de la Ville de Lévis s'occupent de la logistique pour les assemblées publiques.
Date de la prochaine rencontre	La rencontre aura lieu le 4 novembre de 15h30 à 17h à la Salle des Marguerites au 470, 3 ^{ème} avenue à Lévis.	Le Service des matières résiduelles s'occupe de la logistique de la deuxième rencontre. Il proposera un mode de fonctionnement à la commission.
Clôture de la séance	La séance est levée à 16h45	

Compte-rendu rédigé par Delphine Azoulay.



Compte-rendu de la rencontre de la commission consultative sur le projet de PGMR

4 novembre 2015 de 15h30 à 17h
Salle des Marguerites, 470, 3^{ème} avenue, Lévis (Québec)

La commission consultative sur le projet de PGMR a tenu sa deuxième rencontre le 4 novembre 2015.

Étaient présents

Auger Pierre, directeur général d'Écolivres
Azoulay Delphine, conseillère en environnement, Ville de Lévis
Carignan David, Forêt d'Arden
Doyon Nancy, CISSS
Dumas Doris, coordonnatrice au PGMR, Ville de Lévis
Dumoulin Guy, conseiller municipal, Ville de Lévis
Fortier David, Fortier Veilleux Immobilier
Paquet Charles, UPA
Paré Christian, chef du Service des matières résiduelles, Ville de Lévis
Severini Pamela, Forêt d'Arden

Les points suivants ont été abordés et traités ;

Point à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner
Tour de table	Présence de David Carignan de la Forêt d'Arden. Pamela Severini, présidente de la Forêt d'Arden pourrait se retirer pour des raisons personnelles. David Carignan pourrait alors prendre la relève en janvier 2016.	Suivi selon l'état de la situation (nouvelle nomination par le conseil de ville).
Adoption du projet de PGMR	Le 19 octobre 2015, le projet de PGMR a été adopté par la Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.	
Proposition d'un mode de fonctionnement pour les soirées de consultation publique	Le Service des matières résiduelles a proposé un mode de fonctionnement pour les soirées de consultation publique qui a été accepté par les commissaires.	La Ville de Lévis va diffuser les modalités de participation à la consultation publique sur le projet de PGMR.
Mode de correspondance choisie pour transmettre les mémoires	Il a été convenu que les mémoires seront transmis aux commissaires par voie électronique.	
Proposition d'un déroulement de soirée	Le Service des matières résiduelles, en collaboration avec la Direction des communications, a présenté une proposition de déroulement de soirée. Il a été convenu que le Service des matières résiduelles ferait une courte présentation du projet de PGMR de 20 minutes avant que les opinions des citoyens et groupes d'intérêt soient entendus.	Le Service des matières résiduelles et la Direction des communications poursuivent le travail de préparation des soirées de consultation.
Élection d'un ou d'une président(e) de commission	Monsieur Guy Dumoulin a été élu président de la commission à l'unanimité.	
Titres exacts de la fonction de chaque commissaire	Les titres de chaque commissaire ont été révisés en vue de la présentation des membres par le maître de cérémonie lors des soirées de consultation publique.	
Prochaine rencontre	La prochaine rencontre est fixée le 20 janvier à 18h30 à l'hôtel de ville de Lévis, soit 30 minutes avant que la consultation publique ne débute.	
Présentation du projet de PGMR	Le Service des matières résiduelles a présenté le projet de PGMR (40 mesures sur les 80 prévues) aux commissaires.	
Clôture de la séance	La séance est levée à 17h.	

Compte-rendu rédigé par Delphine Azoulay.



Compte-rendu de la rencontre de la commission consultative sur le projet de PGMR

11 février 2016 de 15h à 16h30

Salle des Marguerites, 470, 3^{ème} avenue, Lévis (Québec)

La commission consultative sur le projet de PGMR a tenu sa cinquième rencontre le 11 février 2016.

Étaient présents

Auger Pierre, directeur général d'Écolivres
Azoulay Delphine, conseillère en environnement, Ville de Lévis
Dumas Doris, coordonnatrice au PGMR, Ville de Lévis
Dumoulin Guy, conseiller municipal, Ville de Lévis
Fortier David, Fortier Veilleux Immobilier
Paquet Charles, UPA
Severini Pamela, Forêt d'Arden

Était absente

Doyon Nancy, CISSS

Les points suivants ont été abordés et traités ;

Point à l'ordre du jour	Résumé des discussions	Suite à donner
Commentaires sur l'ébauche de rapport de la commission	Le rapport résume bien les préoccupations des citoyens et groupes d'intérêt. Guy Dumoulin demande à ce qu'on ajoute un sujet de discussion sur la participation des multilogements au programme de collecte des matières compostables. Pamela Severini propose d'ajouter au rapport que Monsieur Laforest soulève le fait que le projet de PGMR utilise le terme « matières compostables » au lieu de « matières organiques ».	Les modifications seront apportées dans le rapport.
Discussions sur chaque sujet abordé lors du processus de consultation publique	Nancy Doyon a remis ses commentaires et ses pistes de recommandations à Delphine Azoulay étant donné qu'elle ne pouvait être présente à la rencontre. Les membres de la commission ont discuté de chaque sujet soulevé lors des consultations publiques et ont choisi d'émettre des recommandations sur 4 d'entre eux.	Le rapport sera modifié afin d'intégrer les résultats des discussions et les recommandations émises.
Commentaires reçus lors de la consultation des différentes directions de la Ville de Lévis	La mesure 4.3 qui concerne la gestion des résidus de construction suite à l'émission des permis devrait être légèrement modifiée suite à une rencontre du Service des matières résiduelles avec la Direction de l'urbanisme.	
Prochaines étapes	Les membres de la commission valideront le rapport final et le président de la commission le transmettra aux deux conseils de ville.	Le rapport devra être rendu public dès sa transmission aux 2 conseils de ville (Loi sur la qualité de l'environnement).

Compte-rendu rédigé par Delphine Azoulay.

ANNEXE III – AVIS PUBLICS

(1 page dans *Le Peuple* et 4 pages dans le *Lévis s'informe*)

AVIS PUBLIC - CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 • LÉVIS ET SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

La Ville de Lévis et la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon doivent réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour les années 2016 à 2020.

En vue de répondre aux nouveaux objectifs fixés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* du gouvernement du Québec, elles proposent 80 mesures d'ici 2020.

Celles-ci ne visent pas seulement le secteur résidentiel mais également les secteurs institutionnel, commercial, industriel et de la construction, rénovation et démolition.

Taux de RÉCUPÉRATION ou VALORISATION pour tous les secteurs d'activité

Matières résiduelles	Situation actuelle (Données de 2013)	Objectif provincial	Objectifs du PGMR 2016-2020
Matières recyclables	66 %	70 %	85 % en 2020
Matières compostables	49 %	60 %	60 % en 2018 100 % en 2020
Résidus de construction, rénovation, démolition	64 %	70 %	70 % en 2019

BANNISSEMENTS de l'élimination

D'ici 2020, le gouvernement québécois interdira l'élimination :

- du papier et du carton;
- des matières compostables;
- du bois.

Notre CIBLE de réduction des déchets



À VOUS la parole!

À Lévis

Quand? Mercredi 20 janvier 2016, à 19 h
Où? Salle du conseil, hôtel de ville
2175, chemin du Fleuve, Lévis

À Saint-Lambert-de-Lauzon

Quand? Mercredi 27 janvier 2016, à 19 h
Où? Caserne de Saint-Lambert-de-Lauzon
1222, rue du Pont,
Saint-Lambert-de-Lauzon

Faites valoir votre OPINION

1. Présentez-vous aux séances de consultation publique.
2. Présentez un mémorandum avant le **vendredi 8 janvier 2016**. Consultez le site Internet de la Ville de Lévis pour connaître les détails ou appelez la ligne Info-Collecte au 418 835-8225.

Les documents complets du Projet de PGMR 2016-2020 sont disponibles à des fins de consultation :

- sur le site Internet de la Ville de Lévis au ville.levis.qc.ca, section Environnement et collectes;
- dans les bureaux de l'hôtel de ville de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon;
- dans toutes les bibliothèques des deux municipalités.



Projet de PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020



Vous souhaitez participer aux consultations publiques ?

Détails dans ce cahier.

Notre **CIBLE** de réduction des déchets

Saviez-vous que la Ville de Lévis vise à réduire du **tiers**
la quantité de matières envoyées à l'incinérateur
et à l'enfouissement ?



460 kg/habitant/année
AUJOURD'HUI



310 kg/habitant/année
D'ICI 2020

Lévis, ville « zéro déchet » d'ici 2030
Participons à ce mouvement mondial

80 MESURES

En voici quelques-unes :

Information, sensibilisation et éducation

- Mettre en place une équipe de sensibilisation sur le terrain
- Concevoir et déployer au moins une campagne de sensibilisation pour chacune des grandes filières de matières résiduelles

Réglementation et application

- Mettre en place un programme de vidange des fosses septiques résidentielles et assurer un contrôle du suivi des vidanges
- Obliger tout nouveau projet immobilier à prévoir des espaces pour les équipements de collecte des matières recyclables et compostables
- Demander une preuve que les résidus de construction, rénovation, démolition ont été acheminés à un centre de tri lors de l'émission de permis de construction, rénovation, démolition
- Apporter des modifications réglementaires pour répondre aux bannissements de l'élimination provinciaux du papier-carton, du bois et des matières compostables

Installations

- Évaluer la possibilité d'offrir un accès spécial au réseau d'écocentres pour les institutions, commerces et industries de façon ponctuelle ou sur des plages horaires réservées
- Évaluer la faisabilité de construire un écocentre à l'ouest du territoire
- Revoir la grille de tarification de l'écocentre pour instaurer la gratuité pour les résidus de construction qui seront visés par la réglementation en 2020

Volet corporatif

- Développer et mettre en œuvre un PGMR corporatif tant au niveau des opérations qu'en tant que donneur d'ouvrage

Réduction et réemploi

- Créer une table de concertation du réemploi
- Inciter les institutions, commerces et industries des parcs industriels à se regrouper dans des réseaux de troc

Matières recyclables et compostables

- S'assurer que toutes les unités d'occupation résidentielles et du secteur des institutions, commerces et industries existantes aient accès à des outils de récupération
- Cibler les grands générateurs comme les restaurants ainsi que les entreprises avec une cafétéria pour implanter la collecte des matières compostables

Résidus de construction, rénovation, démolition

- Intégrer à la collecte des encombrants résidentielle une collecte porte-à-porte ponctuelle de bois
- Mettre en place un projet-pilote pour un chantier vert ou pour un chantier de déconstruction et promouvoir les résultats

Déchets ultimes

- Mettre en place un projet-pilote avec un groupe de commerces qui banniraient les sacs de plastique de leurs opérations

zéro déchet

POUR EN SAVOIR PLUS...

Le document complet du Projet de PGMR 2016-2020
et les informations relatives aux consultations publiques sont disponibles :

- sur le site Internet de la Ville de Lévis à ville.levis.qc.ca, section **Environnement et collectes**;
- à l'hôtel de ville au 2175, chemin du Fleuve;
- dans les bibliothèques.



À VOUS la parole!

À Lévis

Quand? Mercredi 20 janvier 2016, à 19 h
Où? Salle du conseil, hôtel de ville
2175, chemin du Fleuve, Lévis

À Saint-Lambert-de-Lauzon

Quand? Mercredi 27 janvier 2016, à 19 h
Où? Caserne de Saint-Lambert-de-Lauzon
1222, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon

Faites valoir votre OPINION

1. Présentez-vous aux séances de consultation publique.
2. Présentez un mémoire avant le vendredi 8 janvier 2016.

Consultez le site Internet de la Ville de Lévis
pour connaître les détails ou
appelez la ligne Info-Collecte au 418 835-8225.



ANNEXE IV – DÉROULEMENT DES SÉANCES DE CONSULTATION

SÉANCES DE CONSULTATION PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020

1 ^{re} séance	Mercredi 20 janvier 2016 Salle du conseil, hôtel de ville de Lévis 2175, chemin du Fleuve, Lévis
2 ^e séance	Mercredi 27 janvier 2016 Caserne de Saint-Lambert-de-Lauzon 1222, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon
Heure	19 h 00
Personne contact	Audrey Nadeau, conseillère en communication, Ville de Lévis
Prendront la parole	M. Guy Dumoulin, conseiller municipal de la Ville de Lévis et président de la commission Mme Delphine Azoulay, conseillère en environnement, Ville de Lévis
Commissaires à la table d'honneur	M. Guy Dumoulin, Ville de Lévis M. David Fortier, Fortier Veilleux immobilier Mme Pamela Severini, Forêt d'Arden M. Charles Paquet, Union des producteurs agricoles M. Pierre Auger, Écolivres Mme Nancy Doyon, CSSS Chaudière-Appalaches
Responsable VL à la table d'honneur	Mme Doris Dumas, coordonnatrice du Service des matières résiduelles, Ville de Lévis Mme Delphine Azoulay, conseillère en environnement, Ville de Lévis
Maître de cérémonie (MC)	Audrey Nadeau, conseillère en communication, Ville de Lévis

19 h	Mot de bienvenue, présentation des commissaires et des employés du Service des matières résiduelles et présentation du déroulement par le MC
19 h 05	Allocution de M. Guy Dumoulin, conseiller municipal et président de la commission
19 h 10	Présentation par Mme Delphine Azoulay, conseillère en environnement
19 h 30	Période de présentation des mémoires, de questions et d'échanges animée par M. Dumoulin
21 h 00	Mot de conclusion de M. Dumoulin
21 h 02	Mot de la fin du MC et fin de la séance

ANNEXE V – MÉMOIRE DE MICHEL LAFOREST

MÉMOIRE SUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LA VALORISATION DES RÉSIDUS ORGANIQUES

PRÉSENTÉ À LA VILLE DE LÉVIS DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LE PGMR 2016-2020

PRÉSENTATION

Bonjour, mon nom est Michel Laforest, je suis citoyen de Lévis et j'aimerais par le présent mémoire apporter ma contribution pour que nous puissions profiter du dépôt du nouveau Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) pour faire en sorte que notre Ville fasse encore mieux. J'ai mis en fin de texte quelques notes bibliographiques touchant ma formation, mon implication et mes expériences relatives au domaine.

Je suis très fier de ce qui a été accompli jusqu'à maintenant et je tiens à saluer le travail de tous les intervenants qui ont, par leurs initiatives, fait de Lévis un des leaders dans le domaine des matières résiduelles. Il faut que nous poursuivions dans le même sens et c'est pourquoi certaines orientations doivent maintenant être revisitées.

Même si mes propositions remettent en question certaines pratiques actuelles (découlant sans doute d'un contexte passé différent de celui prévaut actuellement), j'aimerais qu'elles soient considérées comme un apport essentiellement constructif et dans le meilleur intérêt des contribuables de Lévis et de l'environnement.

Parce qu'ils ont d'abord un impact économique très significatifs mais surtout parce qu'ils sont directement reliés avec la performance écologique, je traiterai dans les pages qui suivent des 2 aspects que sont : la **COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES** et la **VALORISATION DES RÉSIDUS ORGANIQUES**.

POINTS EN LIEN AVEC LE PGMR

Parmi les différentes orientations et mesures identifiées dans le nouveau PGMR, permettez-moi de mettre l'accent sur quelques moyens et objectifs énoncés et qui motivent ma démarche vers un mieux faire.

L'adoption du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) est en soi un élément très positif. Ce geste marque la volonté ferme de la Ville de prendre les mesures bien tangibles en développement durable. On y parle nommément de la gestion des matières résiduelles et on y souligne des actions dont :

- *Implanter une offre de récupération des matières résiduelles adéquate;*
- *Poursuivre la sensibilisation auprès de la population à propos de la gestion des matières résiduelles ;*
- *Encourager les initiatives de réemploi et de réduction des déchets dans tous les secteurs d'activité.*

La ville de Lévis a également adopté son Plan de Réduction des Gaz à Effet de Serre (PRGES). Encore une fois il s'agit là de la réaffirmation de la volonté d'agir. Deux des points repris dans le PGMR parlent de :

- *Révision des devis d'appel d'offres pour la collecte de matières résiduelles;*
- *Optimisation des infrastructures de collecte des ICI et du secteur résidentiel.*

Cette optimisation devrait normalement être orientée principalement vers le secteur résidentiel qui nécessite, proportionnellement, beaucoup plus de ressources en raison des distances à parcourir et du nombre de levées par rapport aux quantités recueillies.

Confirmant des axes d'intervention du PADD dans les objectifs du PRGES, la Ville réaffirme ses engagements sur une base plus globale:

- *Réduire la quantité de gaz à effet de serre émis;*
- *Amélioration de la gestion des matières résiduelles;*
- *Étudier le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire de la Ville;*
- *Diminuer l'utilisation des énergies non-renouvelables.*

La ville de Lévis a identifié des objectifs et des pistes d'action définissant clairement sa volonté de, progressivement mais résolument, améliorer la qualité de vie des ses citoyens et de la planète.

Quelques éléments d'intérêt plus spécifiques, mentionnés dans le PGMR portent sur les objectifs suivants :

- *Atteindre un taux de valorisation global de 60% des « matières compostables » en 2018;*
- *Atteindre un taux de valorisation global de 100% en 2020, ce qui est congruent avec l'objectif de récupérer 100% des « matières compostables » en 2020 et en conformité avec le bannissement de l'élimination.*

Pour terminer ces quelques références, on ne peut passer outre à la formidable position affirmée par la ville de Lévis avec sa vision de « Zéro Déchet ». Voici un engagement qui met l'emphasis sur ce qu'est l'attitude de la Ville et qui, à coup sûr, aura un effet marqué sur les gestes tangibles à poser.

Bravo !

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les activités relatives à la collecte et le transport mobilisent une part très importante des ressources consacrées à la gestion des matières résiduelles. De plus, selon l'approche choisie, la collecte aura un impact important sur la participation citoyenne et, par voie de conséquence, sur les coûts et la performance environnementale obtenue.

Une courbe d'apprentissage qui demande de l'opiniâtreté

Il n'y a pas si longtemps, on pouvait tout jeter sans se poser de question. Je me souviens, entre autres, des édifices à logements où on était fier de vanter les mérites d'une chute à déchets unique qui permettait à tous les résidents de se débarrasser de tous leurs détrit. Au fil des ans, nous avons acquis une maturité environnementale certaine si bien que, maintenant, la très vaste majorité de nos concitoyens reconnaît le bien fondé des mesures adoptées en la matière. Même si la participation citoyenne est maintenant au rendez-vous, la résistance au changement a quand même dû être combattue à force d'informations, de sensibilisation et d'éducation. Ces 3 derniers éléments sont à la base du succès et le PGMR en reconnaît l'importance en leur accordant le premier rang des axes d'intervention.

Politiquement légitime mais, est-ce une bonne dépense pour l'ensemble des contribuables ?

Bien que la ville de Lévis soit une de pionnière pour la collecte de ses matières organiques résiduelles (MOR), l'implantation de ce qu'on appelle la collecte des « matières compostables » est relativement récente et ne date que de 2011.

Si on compare le programme de collecte des matières recyclables, qui a demandé plusieurs années pour en valider l'acceptabilité sociale, le programme de la collecte des MOR de Lévis, un des premiers au Québec, n'en était lui qu'à ses débuts. Le programme n'étant en 2012 et 2013 qu'à ses 2^{ième} et 3^{ième} années d'existence et à la genèse de sa courbe d'apprentissage citoyenne. Malgré cela, suite à un engagement de *Lévis Force 10* lors de la campagne électorale de l'automne 2013, le maire de Lévis monsieur Gilles Lehouillier annonçait une modification à la collecte dès 2014:

« Pour nous, c'est extrêmement important et pour concrétiser cette nouvelle fréquence de collecte hebdomadaire pendant la période estivale, nous avons opté pour un contrat d'une durée de cinq ans »

La mesure aurait coûté à la Ville de Lévis la rondelette somme de 263 500 \$ pour les mois de juin, juillet et août de la seule année 2014.

Au moment de la décision originale, on indiquait que la ville de Lévis avait reçue 260 plaintes pour les années 2012 et 2013 en raison des odeurs nauséabondes et la présence de vers blancs dans les ordures. La mesure adoptée aurait mis fin à ces plaintes selon ce qui a été signalé. Pourtant, la cause fondamentale de la présence d'odeurs et de vers blanc dans les bacs à ordures est essentiellement due au fait que des matières putrescibles ont été déposées dans le mauvais bac, dans le bac de déchets plutôt que dans le bac brun, qui lui, était portant ramassé à toutes les semaines. La raison la plus plausible qui expliquerait ces nuisances étant que les usagers ne se soient pas encore approprié le bon geste citoyen.

Pour remettre un peu les choses en perspective, ramenons ces plaintes, de démarrage rappelons-le, sur une année. Cela représente une moyenne de 130 plaintes/an. Un calcul rapide permet de constater que le coût des 7 collectes ajoutées représente une dépense de plus de 2 000 \$ par plainte. N'aurait-il pas été plus rentable d'investir ce quart de million annuel sur de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation ?

La décision de la Ville est certes légitime compte tenu de l'engagement électoral qui a été pris mais, c'est très cher payé, surtout qu'il existait des solutions performantes alternatives à cette dépense. Il n'est pas trop tard pour rajuster le tir et réaffecter les fonds à bon escient. C'est du moins ce que devrait prévoir le nouveau PGMR.

Envisager entre autres solutions l'UNIconnecte Multiflux

En bref, il s'agit d'un tri à la source qui consiste à demander aux citoyens de placer les différentes fractions (par exemple les MOR et les déchets) dans des sacs de plastique de couleurs différentes. Les citoyens déposent ensuite toutes ces fractions dans un même bac (petit ou grand) où ils sont ramassés à intervalles réguliers par une collecte unique. Un équipement mécanisé de tri regroupe par la suite les différentes fractions et récupère les sacs utilisés.

Peu importe comment on l'appelle ou avec quels équipements elle sera mise en place, ce type de collecte doit sérieusement être envisagé et évalué selon ses véritables mérites.

Il s'agit d'un système simple, efficace et économique et qui s'applique sur tous les types d'unités d'occupation. Encore aujourd'hui à Lévis, on ne ramasse toujours pas sur une base systématique les résidus organiques dans les 5 logements et plus. Cette méthode de collecte permettrait résoudre un problème qui n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante.

Au Québec, malgré des efforts soutenus de plusieurs villes et MRC, on ne parvient pas à avoir des taux de récupération qui pourraient se rapprocher de l'objectif du « zéro élimination » des MOR. Selon les chiffres de Recyc-Québec le taux de récupération des MOR plafonne autour de 60-65%. Même la MRC d'Athabaska, qui compte pourtant la ville exemplaire de Victoriaville, peine à dépasser cette limite. Pourtant, en Europe, là où on utilise une collecte de type UNIconnecte Multiflux (sans égard à l'équipementier à la base de la technologie du tri optique), on obtient des taux de récupération au-delà de 90 %. Des études menées ici, sur les coûts associés ainsi que sur le cycle de vie, ont démontrées les avantages économiques et écologiques d'une telle approche.

Si on peut à la fois améliorer le service aux citoyens, la performance environnementale et réduire significativement les coûts, nous avons le devoir d'agir en conséquence.

VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Des matières compostables mais aussi biométhanisables

Le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) prend bien soin d'identifier les résidus alimentaires et les résidus verts comme des matières organiques et de ne pas les limiter à l'appellation « compostable ». D'ailleurs, ce Ministère propose le Programme de Traitement des Matières Organiques par Biométhanisation et Compostage (PTMOBC), sur lequel nous reviendrons plus loin, qui accorde une aide financière importante pour la mise en place d'infrastructures servant soit pour le compostage, soit pour la biométhanisation.

À Lévis cependant, l'appellation compostable a été adoptée et est très largement diffusée. On y fait même mention sur tous les bacs bruns qui ont été distribués aux résidences lévisiennes. Le choix qui a été fait introduit un biais qui, du moins du point de vue communicationnel, propose comme seule possibilité de valorisation des MOR, le compostage. Pourtant, la réalité offre bel et bien une autre avenue super intéressante pour la ville de Lévis.

Biométhanisation vs compostage

Plusieurs arguments militent en faveur de la biométhanisation plutôt que du compostage. J'en ai longuement discuté dans mes autres communications avec la ville de Lévis, mais en voici un aperçu :

- Le MDDELCC reconnaît déjà dans le PTMOBC, la plus grande valeur de la biométhanisation en y accordant des subventions largement plus importantes que pour le compostage;
- Par le remplacement de carburant fossile, la biométhanisation a un potentiel beaucoup plus grand de réduction des GES que le compostage. Cette vision plus globale s'inscrit tout à fait dans la suite à donner au PRGES de la Ville et bien sûr aussi à l'accord historique de la COP 21 de Paris sur la lutte contre les changements climatiques;
- Le digestat présente une bien meilleure qualité agronomique que le compost et les volumes à valoriser sont beaucoup plus petits;
- Les revenus potentiels de la vente de biométhane peuvent alléger de manière récurrente les frais reliés à la valorisation des MOR. D'ailleurs, Gaz Métro a affirmé son vif intérêt et son soutien pour la mise sur pied projets de production de biogaz. De plus, le gouvernement du Québec a indiqué qu'il envisageait d'autres mesures (par exemple un pourcentage de biométhane dans le réseau gazier) pouvant favoriser encore davantage la production du biométhane.

La ville de Lévis a aussi des objectifs de mobilité durable. Par exemple, les camions de collecte (Labrie est un des principaux fabricants) ou les autobus urbains fonctionnant au biométhane (ou gaz naturel) sont dès à présent disponibles et équipent déjà de nombreuses villes en Europe et aux États-Unis. Imaginez l'impact qu'aurait auprès des citoyens la démonstration que les autobus de la Société de Transport de Lévis roulent avec leurs résidus organiques !

La faisabilité de la biométhanisation

Le seul élément pouvant soutenir une solution du compostage pourrait être la trop faible taille du gisement de MOR. Compte tenu des subventions du PTMOBC, à partir d'une certaine quantité de MOR, la biométhanisation est plus rentable que le compostage. À Lévis nous avons déjà la quantité suffisante pour garantir cette rentabilité. De plus, le nouveau PGMR, affirmant la volonté de Lévis à se conformer aux exigences gouvernementales, aura pour conséquence à court terme d'augmenter substantiellement les quantités de MOR consolidant le choix de la biométhanisation.

Actuellement, pour la valorisation des MOR, les digesteurs offrant le meilleur rapport qualité/prix sont les biométhaniseurs dit à haute teneur en solides. Ils permettent de traiter directement les résidus organiques tels qu'ils sont déjà collectés par la ville de Lévis. Ils offrent un taux de production de biogaz élevé et sont économiques, ce qui permettrait de tirer le maximum des subventions du PTMOBC tout en dotant la Ville d'un l'équipement des plus abordables et capable de générer des revenus.

Le PTMOBC permet, grâce aux subventions puisées dans le fonds Vert, aux organisations municipales de ne payer qu'une faible part des infrastructures. Tout comme on accepte les subventions gouvernementales pour se doter de centres sportifs ou autres infrastructures urbaines, il serait profitable pour la ville de Lévis de saisir cette opportunité.

Le privé vs le public

La gestion responsable des finances publiques demande aux municipalités de judicieusement faire le choix entre le faire-soi-même ou l'externalisation des services. Le secteur privé étant dans certains secteurs reconnu plus efficace que les organisations publiques, il s'agit de trouver le bon dosage.

Pour sa part, la ville de Lévis a octroyé un contrat de 5 ans à la compagnie EnGlobe pour le traitement par compostage de ses MOR et elle ne semble pas pour le moment vouloir se qualifier pour le PTMOBC.

Or, le gouvernement du Québec offre la possibilité de payer une grande partie des équipements nécessaires au traitement des MOR. De nombreuses villes ont décidé qu'il est judicieux d'en faire profiter leurs contribuables. Il faut aussi comprendre que le PTMOBC accorde des subventions complètement différentes selon qu'il s'agit d'un projet dit public ou privé. En effet, les entreprises privées n'ont accès qu'à un faible pourcentage (respectivement 20 % et 25 % pour le compostage et la biométhanisation) des généreuses subventions (50% et 66⅔%) accordées aux organisations municipales par le PTMOBC. Cependant, il pourrait être possible de réduire les coûts globaux (appelés Capex et Opex dans le jargon du métier) tout en dotant la Ville d'infrastructures de grande valeur. On pourrait penser à une formule laissant les opérations aux mains de l'entreprise privée et permettant de bénéficier du maximum des subventions qu'offre le PTMOBC.

Que ce soit le privé ou le public qui prendra en charge les opérations, il serait approprié d'orienter nos prochaines démarches afin de doter Lévis de ses propres équipements de biométhanisation.

CONCLUSION

L'idée n'est pas de renier tout le bien qui a été fait ni de prendre un soudain virage à 180°. Il s'agit avec détermination de faire évoluer, par l'entremise de notre nouveau PGMR, nos choix vers le mieux et vers le plus efficient.

Lévis doit assumer pleinement sa vision de « Zéro Déchet » et adopter résolument des démarches proactives en ce sens.

Je demande donc à ma Ville de prendre les mesures afin de :

À court terme

- Mettre en place un projet de collecte pour tous les types d'unité d'occupation, et particulièrement dans les multilogements, afin de mesurer objectivement l'efficacité de l'UNCollecte Multiflux. Cette démarche pourrait possiblement, dans un premier temps, prendre la forme d'un projet pilote dans un secteur déterminé de Lévis;
- Lancer les études pour doter la ville de Lévis d'un équipement de biométhanisation.

À moyen terme

- Introduire de meilleurs moyens de collecte et transport des matières résiduelles;
- Construire un centre de biométhanisation.

Merci de votre attention et soyez assuré de mon intérêt et collaboration pour la suite de choses.

Michel Laforest

1711, chemin du Fleuve

Lévis, Québec

G6W 1Z6

LE MERCREDI 30 DÉCEMBRE 2015

À PROPOS DE MICHEL LAFOREST

Voici quelques lignes sur mon parcours et sur ce qui me passionne.

J'ai fait mon cours en génie civil à l'Université Laval et été admis au tableau de l'Ordre des Ingénieurs du Québec en 1980 (Hé oui, 35 ans déjà!)

J'ai fait en 1998 une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'Université d'Ottawa.

J'ai travaillé à de nombreux projets d'envergure reliés à environnement. Ce secteur étant en constante évolution, j'ai souvent eu l'occasion de contribuer à des réalisations qui étaient des premières au Québec.

Notamment à la mise en place et la gestion de nombreux sites de compostage. À la concrétisation de projets de biométhanisation dont celui de Rivière-du-Loup.

Plusieurs voyages en Europe m'ont permis d'aller chercher une expertise exceptionnelle. J'ai pu rencontrer des organisations qui depuis plusieurs années appliquaient avec succès des solutions pouvant résoudre des problématiques semblables aux nôtres. J'ai même été associé pendant une période avec une entreprise suédoise pour offrir ici des approches d'avant-garde mais surtout à grande valeur ajoutée.

Mon travail dans le domaine des matières résiduelles au Québec m'ont amené à collaborer avec Villes, MRC et Régies ainsi que des institutions d'enseignement et de recherche. Je suis administrateur de La Ressourcerie, intervenant important de l'économie sociale de Lévis et qui donne une deuxième vie à de nombreux objets utiles et évite d'en fabriquer de nouveaux.

Je demeure également impliqué dans des organisations reconnues telles qu'ÉCOTECH, la grappe québécoise des technologies propres, l'AQPER, l'Association québécoise de production d'énergie renouvelable et RÉSEAU ENVIRONNEMENT où je suis le vice-président du secteur Matières Résiduelles.

ANNEXE VI – MÉMOIRE D'ENGLOBE CORP.

**Avis d'Englobe sur les mesures prévues
dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020
de la Ville de Lévis et de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon**

1. La Ville de Lévis et son PGMR

Englobe tient à féliciter la Ville de Lévis pour sa performance générale en terme de gestion des matières résiduelles et plus particulièrement, de la gestion des matières résiduelles organiques. Nous soulignons, également la pertinence des engagements prévus dans le cadre du nouveau PGMR proposé pour la période 2016-2020 et leur cohérence par rapport aux réalisations antérieurs.

En ce sens, nous tenons à mentionner que les matières résiduelles organiques (MRO) reçues actuellement du territoire de la Ville de Lévis et de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon sur notre site de Saint-Henri, démontrent l'exemplarité des mesures imposées par ces municipalités en termes de gestion de matières résiduelles organiques.

Évidemment, nous appuyons intégralement la volonté de la Ville d'interdire par l'entremise des modifications réglementaires, l'élimination des matières compostables, d'ici 2020. Cet engagement ferme démontre qu'autant au niveau politique, qu'au niveau de la population et des ICI, nous sommes prêts sur le territoire de Lévis et de Saint-Lambert-de-Lauzon à accepter la réalisation de cette mesure.

2. Collaboration avec la Ville

En étant un acteur incontournable dans le domaine de la gestion des MRO, Englobe souhaite offrir son expertise en matière de valorisation des matières organiques dans le but d'atteindre les objectifs du PGMR et améliorer la performance de GMR envisagée par les mesures proposées. Les expériences antérieures (portes-ouvertes offertes par notre compagnie aux différents interlocuteurs) nous montrent qu'il est important que les acteurs municipaux, les citoyens et les représentants des ICI comprennent les différents processus de la gestion des MRO. Pour cette raison, Englobe s'offre comme collaborateur de la Ville pour la mise en place de projets vitrine, en offrant du compost pour les plates-bandes de la Ville, les potagers urbains, ou toute autre utilisation démonstrative que la Ville encourage.

Dans la perspective où Lévis et Saint-Lambert-de-Lauzon envisagent de développer un programme d'intégration graduelle des autres ICI à la collecte des matières compostables, nous offrons encore une fois, notre accompagnement, tout au long de ce processus.

En fait, pour ce qui concerne les grands générateurs comme les restaurants ou les cafétérias des entreprises, nous considérons qu'il faut prévoir les mécanismes de suivi appropriés, afin de s'assurer de recevoir des MRO avec un minimum de contaminants.

Pour ces raisons, mis à part les efforts déployés en ISÉ, il est plus que pertinent de prévoir des projets pilotes, dédiés pour cette clientèle. Ces projets-pilotes permettront de faire un suivi des MRO à partir de leur génération jusqu'à leur arrivée sur notre site.

Dans un autre ordre d'idées, nous considérons qu'il faut également, inclure parmi les grands générateurs de MRO, les grandes épiceries, qui produisent un volume important de matières résiduelles organiques.

En ce qui concerne les coûts engendrés par la collecte de MRO, nous croyons que tout incitatif qui encourage leur recyclage et leur valorisation est bienvenu. Pour cette raison, Englobe se prononce en faveur des initiatives du présent PGMR qui visent à offrir des programmes de collecte des matières compostables «sans frais additionnels» aux ICI, tout en pénalisant la collecte des déchets (mesure 26.2).

3. Information, sensibilisation, éducation (ISÉ)

Le PGMR antérieur a prouvé qu'une saine gestion de matières résiduelles passe inévitablement par des mesures d'ISÉ. Nous invitons la Ville de Lévis et la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à poursuivre leurs efforts en ce sens, dans le but d'accroître l'acceptabilité sociale d'une saine gestion des MRO (mesure 17.1).

Nous considérons, cependant, que les outils prévus pour l'atteinte des objectifs d'ISÉ, doivent considérer, entre autres, les réalités du centre de traitement de Saint-Henri. Pour ces raisons, Englobe propose sa collaboration pour la conception et la promotion du guide de tri et du bottin vert, prévus à cet effet (mesure 2.2), ainsi que pour ce qui concerne le guide de bonne planification en GMR pour les promoteurs impliqués dans la construction de nouveaux projets immobiliers.

Considérant que les exigences du PGMR 2016-2020 s'adressent autant aux acteurs déjà sensibilisés (résidences individuelles), mais surtout aux nouveaux acteurs (multi-logements et ICI) des nouveaux défis d'ISÉ pointent à l'horizon. Englobe se montre prêt à travailler en concertation avec la Ville, pour identifier les solutions innovantes concernant les outils de collecte des matières compostables, adaptés pour ces nouveaux acteurs.

Également, nous sommes prêts à innover pour appuyer la Ville dans la conception et le déploiement d'une campagne de sensibilisation de la filière des MRO (mesure 2.1) et plus

particulièrement pour ce qui concerne l'accompagnement offert aux écoles primaires et secondaires pour la mise en place d'une collecte de matières compostables (mesure 3.2).

Tel que réalisé auparavant dans le cadre de différents projets scolaires, nos employés sont prêts à relever le défi de poursuivre les projets éducatifs en classe qui permettent aux élèves de saisir les différents étapes du compostage des MRO. Dans le même ordre d'idées, nous sommes prêts aussi à offrir aux écoles des journées portes-ouvertes, afin de poursuivre cette sensibilisation et montrer aux élèves les différentes phases d'opération sur notre site.

La Ville de Lévis connaît au long de l'année une panoplie d'événements d'envergure, qui engendrent une grande participation de la population. Nous considérons, que dans l'esprit général des mesures proposées dans le PGMR 2016-2020, la Ville devrait suggérer aux organisateurs d'envisager d'événements écoresponsables qui prévoient la collecte à trois voies des matières résiduelles générées (fiche 16).

À la lumière de ce qui a été présenté dans ce document, Englobe invite la Ville de Lévis et la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon à considérer les réalités de notre entreprise dans la mise en œuvre des différentes mesures du PGMR 2016-2020 qui visent les MRO.

Notre entreprise mise sur une amélioration continue des techniques et des procédés afin de bonifier nos performances économiques et environnementales, tout en tenant compte des préoccupations de notre milieu d'accueil. Également, nous sommes prêts à recevoir tous les volumes supplémentaires envisagés par les nouvelles mesures du PGMR. Par conséquent, nous invitons la Ville à tenir compte de cet aspect dans l'application de la mesure 9.1.

Pour ce qui traite la mise en place d'un système de suivi et de reddition de compte, Englobe appuie entièrement les mesures prévues dans la fiche 19. Nous sommes d'avis que la connaissance du gisement des MRO par type d'émetteur, ainsi que des obstacles à la

participation aux programmes de valorisation, représentent le déterminant fondamental de la mise en œuvre d'une saine gestion de MRO.

Finalement, nous tenons à saluer la volonté de la Ville de Lévis et de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon d'adhérer au «National Zero Waste Council».

À propos d'Englobe

Englobe est considérée depuis plus de 50 ans comme un leader incontesté dans le domaine des sols, des matériaux et de l'environnement. Elle possède une expérience considérable et une équipe pluridisciplinaire composée de plus de 1 600 employés répartis dans plusieurs places d'affaires au Québec, au Canada et en Europe. Englobe est une entreprise québécoise dont le siège social est situé dans la Ville de Québec. Elle est également détenue par un fonds d'investissement canadien privé et par la Caisse de dépôt et de placements du Québec.

Notre entreprise compte plus de 35 années d'expérience dans la transformation de matières et résidus organiques en produits à valeur ajoutée. Plus de 100 000 tonnes de résidus organiques sont compostés annuellement sur nos centres régionaux de valorisation de la biomasse (centres de compostage). Englobe gère également près de 1 million de tonnes de résidus annuellement pour les municipalités et le secteur privé.

Nous sommes propriétaires du centre de compostage de Saint-Henri-de-Lévis qui valorise entre autres les matières résiduelles organiques de la municipalité de Lévis. Ce site est la plus grande installation du genre dans l'est du Canada.

ANNEXE VII – LISTE DES PRÉSENCES LORS DES SÉANCES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Liste des présences lors de la séance du 20 janvier 2016 à Lévis

Citoyens ou groupes d'intérêt

Nom	Nom de l'entreprise ou organisme représenté
Rosaire Ruel	Citoyen
Michel Laforest	Citoyen
Karine Molinger	Citoyenne
Claude Pasche	Citoyen
Andrée Léveillé	Citoyenne
Charles Gagné	Citoyen
Daniel Deschenes	Englobe corp.
Christiane Bélanger	Englobe corp.
Andrée-Anne Séguin	Englobe corp.
Francis Chenard	Citoyen
David Carrignan	Forêt d'Arden
Jean Lambert	UPA Chaudières Appalaches

Commissaires et représentants de la Ville de Lévis

Nom	Titre
Guy Dumoulin	Président de la commission Conseiller municipal et président de la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis
Nancy Doyon	Commissaire Chef du service des activités d'alimentation, secteur Desjardins, CISSS Chaudière-Appalaches
Pierre Auger	Commissaire Directeur général d'Écolivres
Charles Paquet	Commissaire Producteur agricole et président du syndicat de l'Union des Producteurs Agricoles de Lévis
David Fortier	Commissaire Courtier immobilier, Fortier Veilleux Immobilier – Agence immobilière
Pamela Severini	Commissaire Présidente de la Forêt d'Arden
Doris Dumas	Coordonnatrice du PGMR, Ville de Lévis
Delphine Azoulay	Conseillère en environnement, Ville de Lévis
Audrey Nadeau	Conseillère en communication, Ville de Lévis
Noémie Goulet	Conseillère en communication, Ville de Lévis

Liste des présences lors de la séance du 27 janvier 2016 à Lévis

Citoyens ou groupes d'intérêt

Nom	Nom de l'entreprise ou organisme représenté
Andrée-Anne Séguin	Englobe corp.
Hermann Thibodeau	Conseiller municipal de Saint-Lambert
Stéphane Lévesque	Conseiller municipal de Saint-Lambert
Daniel Deschenes	Englobe corp.
David Carignan	Forêt d'Arden
Claude Pasche	Citoyen
Magdalen Blanchet	DG de Saint-Lambert
Michel Simard	Citoyen
Langis Barbeau	Conseiller municipal de Saint-Lambert
François Baril	Maire de Saint-Lambert
Lucette Bergeron	Citoyenne
Benoit Mathieu	Conseiller municipal de Saint-Lambert
Pierre Doré	Conseiller municipal de Saint-Lambert
Martin Boivin	Conseiller municipal de Saint-Lambert
Steeve Veilleux	Citoyen et employé de Saint-Lambert

Commissaires et représentants de la Ville de Lévis

Nom	Titre
Guy Dumoulin	Président de la commission Conseiller municipal et président de la commission consultative sur l'environnement de la Ville de Lévis
Nancy Doyon	Commissaire Chef du service des activités d'alimentation, secteur Desjardins, CISSS Chaudière-Appalaches
Pierre Auger	Commissaire Directeur général d'Écolivres
Charles Paquet	Commissaire Producteur agricole et président du syndicat de l'Union des Producteurs Agricoles de Lévis
David Fortier	Commissaire Courtier immobilier, Fortier Veilleux Immobilier – Agence immobilière
Pamela Severini	Commissaire Présidente de la Forêt d'Arden
Doris Dumas	Coordonnatrice du PGMR, Ville de Lévis
Delphine Azoulay	Conseillère en environnement, Ville de Lévis
Audrey Nadeau	Conseillère en communication, Ville de Lévis
Noémie Goulet	Conseillère en communication, Ville de Lévis